

PLATEFORME ADONIS

Des données locales complémentaires - L'exemple de l'Île de Ré -

La carte Adonis se base sur les chiffres fournis par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, selon une méthodologie précise et détaillée (*cf le guide méthodologique*).

En l'absence de données des enquêtes pratiques culturales à une échelle fine, les moyennes des anciennes régions administratives et des bassins viticoles sont utilisées. Concernant la pomme de terre il est même utilisé la moyenne nationale correspondant essentiellement aux anciennes régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais qui regroupent l'essentiel des surfaces.

Face à ces manques, localement, la carte demande à être complétée par des données fournies par les coopératives elles-mêmes pour mieux informer la population sur l'usage qu'elles font des pesticides.

Pour l'Île de Ré, la coopérative Uniré a fourni les siennes, présentées ci-dessous.

L'exemple d'Uniré –

La coopérative des vignerons engagée dans la réduction des pesticides

L'Île de Ré compte 1610 ha de terres agricoles en production y compris les marais salants qui ne représentent plus que 19% du territoire. 15% des surfaces agricoles sont cultivées en bio soit un peu plus que la moyenne nationale (10%).

Installé sur l'Île de Ré, territoire d'exception tant pour son cadre de vie que pour ses espaces naturels, la coopérative Uniré, productrice de vin, de pineau et de cognac, et de la fameuse pomme de terre primeur AOP obtenue en 2000, a mis en place une stratégie à partir de 2016 pour réduire l'utilisation de pesticides. Une des premières actions menées par la coopérative a été d'interdire cette même année l'usage de fongicides CMR (Cancérigène, mutagène, Reprotoxique).

La coopérative regroupe 22 producteurs de pommes de terre cultivées sur 120 hectares plantés. La production est de 2000 tonnes par an, soit environ 2% de la production française de pommes de terre primeur. Les 2 variétés l'Alcmaria et la Charlotte à chair jaune sont récoltées de fin mars jusqu'au 31 juillet.

Concernant la **pomme de terre**, la rotation des cultures et le plafonnement des rendements (25 tonnes par ha) constituent les principaux leviers pour réduire l'IFT. La plantation sur buttes avec voile de forçage pour les pommes de terre les plus précoces n'est pas compatible avec un désherbage mécanique. Ceci explique que l'IFT herbicide n'ait guère évolué passant de 0,99 en 2019 à 0,90 en 2021.

Les principaux problèmes rencontrés au niveau fongique et des ravageurs concernent le rhizoctone brun, les taupins et le mildiou en cas de pluies fréquentes, difficiles à maîtriser avec le biocontrôle.

L'IFT hors herbicides (insecticides et fongicides) est lui passé de 3,22 en 2016 à 2,15 en 2021. L'IFT total hors biocontrôle passe ainsi de 4,21 à 3,05 soit une réduction de 28%. Cependant les contraintes de production ne permettent pas pour l'instant de passer en production biologique.

Ce niveau de traitement est beaucoup plus faible que la moyenne nationale de 2019 qui est de 18,27.

Le vignoble géré par la coopérative regroupe 500 ha de vignes. La mise en place d'un désherbage mécanique généralisé en inter-rang mais aussi en partie sur le rang, a contribué à réduire l'usage des herbicides. L'IFT herbicide est ainsi passé de 1,31 en 2016 à 0,21 en 2021.

L'île de Ré, comme pratiquement toute la côte Atlantique Charentaise, n'est pas dans le périmètre de lutte obligatoire contre la Flavescence dorée ce qui permet d'éviter 2 traitements insecticides. Il n'y a que 0,3 IFT insecticide hors biocontrôle avec comme cible principale la cicadelle verte. Les techniques de biocontrôle à base de terpènes d'agrumes sont aussi mobilisées. La mise en place en 2012 de la confusion sexuelle (pose de diffuseurs en mars) sur le vignoble a permis de se passer de traitement insecticide contre les vers de la grappe (eudémis et cochylis).

Concernant l'usage des fongicides, l'île de Ré est moins concernée par le mildiou grâce à une pluviométrie beaucoup plus faible et du vent constant qui sèche le feuillage. La mise en place de stations météo et d'outils d'aide à la décision permet aussi de traiter que nécessaire réduisant ainsi les traitements. Les viticulteurs biologiques respectent la norme de 4kg de cuivre lissé sur 7 ans. Concernant la présence de botrytis dans les capuchons floraux, une expertise permet de déceler lors de la fin floraison la présence ou non de mycélium pour déclencher un traitement qui de plus s'opère à base de l'hydrogénocarbonate de potassium, produit de biocontrôle.

L'IFT hors herbicides (insecticides et fongicides) est passé de 13,71 en 2016 à 7,16 en 2021. L'IFT total hors biocontrôle passe ainsi de 14,11 à 7,31 soit une réduction de 44% démontrant ainsi qu'il est possible de réduire de 50% la consommation de produits phytosanitaires qui est l'objectif d'Ecophyto.

Ainsi l'IFT de la vigne des surfaces gérées par la coopérative n'était que 7,37 en 2021 pour une référence de la viticulture en Charentes donnée par l'enquête du Ministère de l'agriculture « Pratiques culturelles en viticulture » de 2019 de 16,8 pour la zone viticole Charentes qui regroupe le Cognac.

Solagro accompagne les transitions agroécologiques sur le terrain, notamment à travers son programme référence OSAE – Osez l'agroécologie www.osez-agroecologie.org. L'association salue les précisions apportées par les coopératives qui se sont engagées dans la transition et qui jouent le jeu de la transparence sur leurs données, permettant à l'avenir de continuer à compléter cette carte.